

Chargées et chargés de cours

UN RÈGLEMENT À L'UQAC

Une entente de principe est intervenue entre le syndicat des chargées et chargés de cours de Chicoutimi et l'administration de l'UQAC. La convention était échue depuis décembre 1990; la nouvelle entente, acceptée à 94% par l'assemblée générale le 19 février dernier, renouvelle le contrat de travail jusqu'à la fin décembre 1993.

Ce règlement s'aligne sur celui convenu à l'UQAM en novembre dernier, au chapitre des salaires et des conditions normatives de travail. Il consacre de même le principe de l'intégration des chargées et chargés de cours à la vie universitaire, en leur faisant place à divers niveaux de représentation dans l'institution et par la création d'un comité de liaison institutionnel. Au niveau normatif, le syndicat a réussi à repousser les volontés patronales d'opérer des "réaménagements" à l'économie de la convention collective. Des gains ont plutôt été obtenus sur l'évaluation, la reconnaissance des qualifications pour l'enseignement, sur la reconnaissance syndicale et en matière de perfectionnement. Les 435 chargées et chargés de cours, représentés par le SCCCUQAC, pourront espérer une ère nouvelle dans les relations de travail qui ont été plutôt tendues et parfois conflictuelles avec l'administration de l'UQAC, ces dernières années. Le regroupement des chargées et chargés de cours de la FNEEQ a jugé satisfaisante cette entente, sur la base de son protocole de concertation des négociations; des félicitations ont été adressées au SCCCUQAC pour son travail de négociation soutenu. Les négociations se poursuivent toujours à Rimouski et à l'Université Laval.



UN DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉDUCATION S'IMPOSE

Un événement inédit a eu lieu le 21 février dernier. Il s'agit du lancement par les deux fédérations CSN de l'éducation, la FNEEQ et la FEESP, de la plate-forme en éducation de la CSN. Cette dernière a été reçue par le Conseil confédéral du 15 décembre dernier, pour être ensuite acheminée aux deux fédérations qui l'envoient en consultation dans tous leurs syndicats affiliés.

Fruit d'une longue démarche entreprise en '89, lors du 54^e congrès, la plate-forme en éducation est une mise à jour des diverses résolutions et positions de la CSN depuis ses origines, avec des propositions nouvelles pour l'avenir. Le tout est examiné, analysé et évalué à la lu-



mière des nouveaux enjeux du monde de l'éducation, et des choix sociaux du Québec actuel. Les 47 propositions de la plate-forme couvrent huit champs d'intervention et de préoccupation, par exemple, le financement, la formation professionnelle, les personnels de l'éducation. Parmi les nouveautés, la CSN se prononce sur le phénomène de la pluri-ethnicité des écoles, sur la recherche-développement à l'université, sur l'implication politique en matière de démocratie scolaire.

Les défis de l'accessibilité restent toujours la préoccupation majeure. Aussi la CSN propose-t-elle un objectif collectif, visant l'atteinte du diplôme d'études secondaires (DES) pour toutes les étudiantes et étudiants québécois, d'ici l'an 2010. Cet objectif est jugé réaliste et réalisable, face aux besoins en formation

professionnelle et à la lutte à mener contre les abandons scolaires. Le document intitulé "L'éducation : un choix à faire", pose la question du rôle de l'école, de la priorité nationale à accorder à l'éducation, de l'intégration des néo-québécois aux valeurs de la société québécoise et de la primauté de la langue française dans le Québec de demain. Le problème de l'analphabétisme est souligné ainsi que les exigences de formation pour l'accès à des emplois qualifiants sur le marché du travail de l'an 2000. La préoccupation envers la jeunesse et pour une relève sociale de qualité est au coeur du débat: un avenir pour tous les jeunes, axé sur une solide formation de base,

dans une société pluraliste qui permet la coexistence des cultures et des différences ethniques, en vue d'un enrichissement collectif.

Un autre défi de taille est celui du remplacement massif des personnels de l'éducation

qui doit s'effectuer au cours de la présente décennie, et pour laquelle aucune planification n'a été réellement faite. Les enseignantes et enseignants actuellement en poste quitteront en grand nombre, dès les années 1994, en commençant par l'université, ensuite à l'école primaire et secondaire et finalement dans les cégeps. La précarisation élargie du travail dans l'enseignement et l'éventuelle difficulté de recrutement de personnels qualifiés, voués à une carrière dans l'enseignement, laissent présager les plus sérieuses difficultés, alors que l'État diminue les ressources et fragmente les postes en plus d'avoir dévalorisé la fonction sociale de l'enseignant au cours des années '80.

Le renforcement d'un réseau public d'éducation, de la maternelle à l'université, devient alors un point cardinal des grands choix de so-



ciété orientant le développement de la collectivité. Aussi, demandons-nous aux responsables politiques de déclarer l'éducation comme priorité nationale et de soumettre au débat public la question de l'éducation, autant comme bilan des vingt-cinq dernières années que comme perspectives d'avenir collectif. Là-dessus, la FNEEQ a déjà clairement affirmé ses positions, dans un récent mémoire au Conseil des collèges et dans ses interventions publiques sur la formation professionnelle. D'ailleurs, Lise Bissonnette, éditorialiste et directrice du journal *Le Devoir*, réclame un examen-bilan du système d'éducation au Québec et une réforme en profondeur des structures, visant particulièrement l'enseignement collé-

gial et sa raison d'être. On peut dire que le débat est déjà ouvert, mais pas nécessairement dans l'optique qui nous convient. Il est donc temps de passer à l'action.

Voilà ce qu'ont compris les déléguées et délégués au Conseil fédéral spécial de la FNEEQ, qui a immédiatement suivi le Conseil conjoint des deux fédérations CSN. Des amendements ont été proposés à la plate-forme, qui seront acheminés aux syndicats locaux et seront débattus lors du congrès de la FNEEQ, en juin prochain. La promotion de la plate-forme CSN appartient, en grande partie, aux enseignantes et enseignants de la FNEEQ qui seront immédiatement touchés par les transformations en cours et celles à venir, autant dans les conditions de travail que dans les programmes de formation. La revalorisation de la profession enseignante est au coeur des enjeux sociaux; l'existence d'une plate-forme, assumée largement par les 240,000

travailleuses et travailleurs de la CSN, représente un appui considérable aux enseignantes et enseignants dans leur lutte de reconnaissance sociale.

Comme le disaient, dans leur allocution conjointe, Denis Choinière, président de la FNEEQ et Ginette Guérin, présidente de la FEESP: "Il faut continuer à parler de l'éducation que nous voulons. Il faut dire ce que les autres ne disent pas, et le dire assez haut pour être entendus. Parce que si l'éducation n'est plus gratuite, si elle devient un bien de consommation, si elle n'est plus polyvalente, si elle n'est plus le lieu d'épanouissement des pensées progressistes, c'est la société québécoise qui en souffrira, ce sont la majorité de nos enfants et de nos jeunes qui en seront appauvris. A quoi pourra bien servir, alors, de participer comme nous le faisons au débat constitutionnel, de conquérir notre indépendance, si nous devons nous retrouver demain dans une société plus inégalitaire que jamais, axée sur une productivité stérile vidée des généreux principes sur lesquels elle bâtissait naguère ses projets?"

Laval Rioux,
Vice-président
FNEEQ-CSN



UN PALMARÈS DES COLLÈGES OU LA RENOMMÉE À BON MARCHÉ

Certains ont cru qu'un missile SCUD avait frappé leur cégep, en cette fin de semaine du 19-20 janvier dernier. Ce n'était que l'opération de dénigrement menée par la revue L'ACTUALITÉ dans le monde de l'enseignement collégial au Québec. L'enquête-maison de la revue cherchait à classer chacun des établissements d'enseignement collégial à partir de certains critères de performance ou d'opération, afin de répondre à la question préoccupante de l'heure - du moins à l'approche du 1^{er} mars de chaque année: quels collèges préparent le mieux à l'université? Sur 51 institutions visées, la sélection naturelle de l'excellence en a retenu 15 qui "se distinguent par leur qualité". Parmi le peloton de la renommée, les six meilleurs se trouvent être des collèges privés, comme par hasard! On l'aurait deviné à moins de frais.

Il n'en reste pas moins que ce beau palmarès a fait bien du vacarme dans les médias publics. André Arthur à Québec et Pierre Pascau à Montréal en ont fait les délices de leur tribune téléphonique, massacrant au passage les enseignants et enseignants et les syndicats - chacun son tour de passer à la boucherie de ces célèbres démagues!

Les protestations ont surgi de partout assez rapidement, la FNEEQ ayant été la première à réagir publiquement à l'affront, dès le 22 janvier. Ensuite vinrent la CEQ et la FEC, la FAC et aussi divers syndicats locaux organisés en coalition régionale à Québec comme à Montréal. La Fédération des cégeps qui avait participé à l'opération à l'origine, a vertement dénoncé le procédé et les résultats, allant jusqu'à menacer de poursuivre la revue L'ACTUALITÉ. La réprobation était quasiunanime; les seuls partisans favorables ont été le Mouvement pour l'enseignement privé et l'Association des collèges (privés) du Québec. Quel coïncidence!

La ministre Lucienne Robillard a vite pris ses réserves quant à l'opération Palmarès. Quelques temps après, dans une allocution qu'elle donnait devant la Fédération des cégeps à la fin février, la ministre faisait le point sur la question, parlant de l'évaluation du réseau collégial: "Ce que le palmarès nous oblige à reconnaître, c'est que les conditions de succès d'une telle approche ne sont pas encore toutes remplies. Nous ne pouvons toujours pas, semble-t-il, garantir à la population que les diplômes nationaux que nous décernons sont tous pleinement crédibles et, pour l'essentiel,

comparables. En tout cas, faute de mécanismes communs de "contrôle de la qualité", nous sommes parfois contraints de nous référer à des signes indirects de performance, qui risquent d'être plus insidieux que des règles du jeu clairement définies. Les universités le font de plus en plus pour l'admission, les étudiantes et les étudiants se le disent entre eux ou se le font dire par des conseillers d'orientation, nous nous le disons même parfois entre nous..."

Cette machination d'enquête a quand même causé de sérieux dégâts à la crédibilité du réseau, à la motivation des enseignantes et enseignants, sans parler des légions de diplômées et diplômés marqués par la sanction octroyée à leur cégep. Pareil caricature a donné l'occasion aux commentateurs publics, aux chroniqueurs et autres intéressés d'y aller en faveur d'examen nationaux, de contrôles pédagogiques ou d'accréditations des collèges, remettant au débat public le problème de l'évaluation. Mais de quelle évaluation s'agit-il? Celle du réseau, celle des enseignantes et enseignants, ou celle des étudiantes et étudiants? Certes pas celle des gestionnaires - tous excellents! - de ces beaux établissements. Le Conseil des collèges fait déjà, par sa commission de l'évaluation,

un travail de concordance au plan de l'évaluation des politiques institutionnelles à cet égard. Que faudrait-il de plus pour étendre l'excellence comme de la confiture sur le réseau collégial?

Il s'agit d'un avertissement, car la tentation de répéter l'opération surgira à nouveau et nous serons encore pris à partie. Laurent Laplante, chroniqueur au journal Le Soleil est catégorique: "La solution passe par une évaluation infiniment plus fiable que tout ce qui existe. Évaluation des apprentissages, mais évaluation aussi des enseignants."

gnements... sinon les cégeps resteront à la merci de n'importe quelle évaluation biaisée et trompeuse". La FNEEQ a déjà établi ses positions en matière d'évaluation. Avec les récents événements, l'affaire est

à nouveau repartie et nous en reparlerons sans doute, lors de notre prochain congrès.

Laval Rioux
vice-président
FNEEQ - CSN.

Le «Palmarès des collèges» de L'Actualité dénoncé

Presse Canadienne
QUEBEC

■ Le «Palmarès des collèges» publié dans le dernier numéro de la revue L'Actualité a eu l'effet d'une bombe dans le monde de l'enseignement collégial au Québec.

À peine sorti des presses, cet article subit les foudres des autorités collégiales publiques dans la région de Québec.

«Manque de rigueur, pas du tout scientifique, mauvais indicateurs, manque de transparence sur la finalité du questionnaire envoyé», sont les principaux reproches qu'on fait à l'encontre de cette enquête.

L'enquête de L'Actualité donne le palmarès de 51 collèges québécois par ordre d'excellence à partir de critères comme la compétence des professeurs, le succès et la motivation des étudiants, l'encadrement pédagogique et la qualité des équipements.

Des quatre cégeps de la région de Québec, celui de Sainte-Foy vient au 14^e rang sur les 51 collèges publics et privés mentionnés, le cégep F.-X. Garneau, au 34^e rang, le cégep de Limoilou, au 36^e rang et le cégep de Lévis-Lauzon, au 50^e rang.

La cote des collèges privés de la

région est beaucoup plus impressionnante. Ainsi le collège de Lévis arrive au 4^e rang sur 51, le séminaire de Québec au 5^e rang, et le séminaire Saint-Augustin au 12^e rang.

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ), qui regroupe la majorité des enseignants de cégeps, ainsi que ceux des collèges privés au Québec, s'interroge sérieusement sur les objectifs poursuivis par L'Actualité, en publiant son palmarès.

Pour la fédération, l'enquête de la revue ressemble à une vaste campagne de marketing qui est loin de servir les objectifs de l'éducation. Elle remet en question également la méthodologie utilisée et donne de nombreux exemples qui mettent en doute les résultats obtenus.

Enfin, la FNEQ se dit fort surprise de voir un professeur de l'École nationale d'administration publique (ENAP), M. Gérard Éthier, donner sa caution à «un reportage mal fait, malhonnête, tendancieux et porteur de préjugés antisyndicaux et discriminatoires».

La Fédération des cégeps, qui représente la direction des cégeps, doit faire connaître sa position, aujourd'hui, sur la méthodologie et les résultats de cette enquête à laquelle elle a été indirectement associée.



UN POINT DE VUE SUR LA QUESTION NATIONALE

Nous poursuivons notre tribune d'opinion sur le débat de l'heure au Québec, avec la contribution de Germain Gauvin, enseignant de sociologie au cégep Lévis-Lauzon. Monsieur Gauvin est aussi militant au conseil central de Québec. Il nous donne une évaluation de la position de la CSN dans son mémoire à la commission Bélanger-Campeau et dresse une analyse de la situation depuis le dépôt du rapport Allaire qui réhabilité les visions politiques du Parti libéral du Québec.

Un autre rapport vient bousculer nos certitudes du 25 juin 1990. Le dépôt du rapport Allaire repositionne le Parti libéral du Québec sur la question constitutionnelle. Ce rapport ouvre le chemin à une très grande décentralisation des pouvoirs au Canada, mais pas au point de quitter la voie du fédéralisme.

Depuis ce rapport, nous voilà à nouveau aux prises avec nos états d'âme existentiels, à savoir: le Canada anglais nous aime, il n'a pas compris la dernière fois, mais il finira bien par comprendre, d'ailleurs il a intérêt à nous comprendre, il va réagir correctement la prochaine fois, le fédéralisme ne nous a quand même pas si mal servis... On veut l'indépendance mais, si vous le voulez, on va rester, dit le sondage du journal

Le Devoir du 18 février 1991.

C'est bien différent des conversations de l'automne dernier où plus nous écoutions les mémoires à la Commission Bélanger-Campeau, plus nous étions certains que l'Indépendance était pour bientôt. C'était sans compter sur le retour en forme et en force de M. Bourassa à la mi-janvier. Maintenant qu'il est bien en selle et que la poussière de l'échec du Lac Meech est retombée, on va revenir sur terre et les choses vont reprendre tranquillement leur cours. La population sera consultée au plus tard à l'automne 92, et il y a fort à parier que nous aurons à nous prononcer sur un "Meech Plus", tout au plus. Il ne faut pas se raconter d'histoires: M. Bourassa est fédéraliste et il travaille dans ce sens. Ainsi, les recommandations de la Com-

mission Bélanger-Campeau ne serviront tout au plus qu'à préciser et à finaliser la position du Parti libéral sur la question constitutionnelle.

La CSN, il est vrai, ne pouvait se permettre d'être absente de cette Commission et nous devons, par ailleurs, féliciter notre président pour son excellente performance et la haute visibilité qu'il procure à la centrale dans ce débat public. Décidément, il n'est pas rassurant pour nous, indépendantistes, de voir encore en 1991 autant d'incertitudes se profiler à l'horizon québécois. Le Canada anglais a raison de poser la question "What does Québec want"? Encore aujourd'hui, le Québec n'a pas l'air de savoir ce qu'il veut au juste. Les forces indépendantistes doivent réagir si elle ne veulent pas se retrouver sur la voie d'accotement et se faire éjecter par les stratégies du Premier ministre. Les gens attendent l'indépendance; ils l'attendent comme si elle était inévitable et allant de soi. On attend l'indépendance comme on attend le printemps. Se pourrait-il que l'indépendance nous oublie et que nous manquions notre rendez-vous? Ce projet d'indépendance ne nous tombera pas du ciel: il nous faudra travailler dur pour le réaliser. Les tâches qui nous attendent nous seront d'autant facilitées que notre discours sera clair et notre engagement quotidien.

Claire, la CSN l'a été lors

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES de l'opération "référendum" FNEEQ

Dans les cégeps, à ce jour nous avons reçu les résultats de 14 syndicats; dans le groupe des établissements d'enseignement privé, 4 syndicats ont répondu; dans le groupe des chargé-e-s de cours des universités, 3 syndicats ont produit des résultats. Le taux de participation au vote se situe autour de 45% des membres votants. Vingt syndicats ont voté en faveur de l'indépendance-souveraineté, avec un taux moyen de 85,2%. Un syndicat a voté contre à 74%. Des résultats plus définitifs seront publiés dans le prochain numéro en mai prochain.



de son Congrès de mai 1990 en optant pour l'indépendance du Québec. Elle fut la première grande organisation québécoise à opter pour l'indépendance et à utiliser le mot indépendance dans son vocabulaire officiel. Quel chemin parcouru depuis un an: les sondages mettent presque à égalité l'indépendance et la souveraineté. La CSN utilise les deux mots sans faire de différence. Il me semble qu'il serait plus prudent d'utiliser le mot indépendance, mot bien compris par la population, des classes populaires aux spécialistes constitutionnels. Le concept de souveraineté est d'une élasticité telle qu'il fait se rejoindre, sur le terrain politique, et des fédéralistes et des indépendantistes.

Quant au mémoire que la CSN a déposé à la Commission, il est des plus substantiels. Il est même allé au-delà de ce que demandait la Commission. Il fallait sans doute être le plus explicite possible, rassurant, et dans les circonstances, convaincant. C'est un mémoire pondéré, modéré, réaliste et de bon ton qui témoigne d'une riche contribution à plusieurs égards: sa prise de position pour un Québec républicain (bye bye Elisabeth), sa position par rapport à l'introduction dans la Charte des droits et libertés qui recommande de mettre sur un même pied d'égalité les droits individuels et les droits collectifs, sa prise de position de voir mise en place, dans un Québec souverain, une stratégie de développement durable, son rappel d'une démocratisation essentielle du domaine politique par l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel. La CSN rappelle également, et d'une façon ferme que dans un

Québec souverain, c'est le français qui sera la langue du Québec tout en reconnaissant également les acquis historiques de la communauté anglophone. La CSN reconnaît aussi que les communautés ethnoculturelles sont un apport précieux. Le domaine des relations internationales est envisagé de telle sorte que le Québec se doit non seulement d'être présent dans les grandes organisations internationales, mais surtout dans le monde de la francophonie et des peuples latino-américains où il a un rôle particulier à jouer. Quant à la politique de défense, elle doit être fondée sur le désarmement et sur un processus de décision démocratique. Finalement, le mémoire rappelle aussi les positions de la CSN sur les questions sociales, de santé et d'éducation, basées en tout premier lieu sur l'accessibilité à de meilleurs soins et à une meilleure éducation.

Nous devons constater cependant, dans ce mémoire, que la CSN ne va pas assez loin sur certaines questions: en ce qui concerne, par exemple, le partage des pouvoirs dans un Québec souverain. La CSN privilégie une centralisation des pouvoirs et ne reconnaît pas aux gouvernements locaux la possibilité d'avoir des pouvoirs réels et exclusifs. Si le fédéralisme n'a pas globalement bien servi le Québec, pense la CSN, la formule fédérale n'est pas pour autant à laisser de côté. À mon avis, plus la décentralisation des pouvoirs favorise le rapprochement des lieux de décision vers le citoyen, plus grandes sont les chances d'avoir une vie démocratique réelle et effective. La CSN veut une démocratisation de la société

québécoise. Il ne faudrait pas tout décider à Québec, et dans ce sens, nous devrions opter pour des gouvernements régionaux ayant des pouvoirs réels, en matière de planification et de développement économique régional, par exemple.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les positions de la CSN quant aux liens que le Québec devrait entretenir avec les communautés autochtones. Il est intéressant que la CSN parle de gouvernement autonome pour les autochtones, du respect des cultures et propose de privilégier la voie de la négociation pour régler les différends qui existent entre les Québécois et ces derniers. De plus, la CSN reconnaît l'égalité des peuples et le droit des peuples à l'autodétermination. Pour être conséquente, la CSN devrait reconnaître aux peuples autochtones, comme elle le reconnaît au peuple québécois, le droit à l'indépendance. Cela veut dire que nous n'avons pas à imposer aux autochtones de se retrouver sous la coupole de l'État québécois et du cadre juridique du Québec, si ceux-ci ne le souhaitent pas. Cela est exigeant mais il faut être conséquent avec les principes que nous défendons.

Nous disions que ce mémoire est réaliste. Mais il ne faudrait pas être réaliste au point de nous faire perdre notre fougue habituelle, notre audace, notre esprit novateur, et d'atténuer le projet que nous développons depuis des décennies celui d'une société québécoise plus égalitaire, plus démocratique, plus respectueuse de l'humain et plus solidaire avec les peuples du monde.

Germain GAUVIN

MUTATIONS TRANQUILLES

par Jean Lamarche Comité École et Société

La Loi des cégeps et le régime pédagogique du collégial (R.E.C.) sont les deux piliers sur lesquels reposent toute l'organisation de l'enseignement collégial et par le fait même, les cégeps eux-mêmes. La Loi des cégeps a subi peu de modifications depuis son adoption en 1967 mais dernièrement, la Fédération des cégeps ainsi que l'Association des cadres des collèges du Québec ont fait parvenir à l'ancien ministre Claude Ryan des mémoires¹ exposant les changements souhaités. En octobre dernier, le directeur général de l'enseignement collégial, M. Jacques Lanoux, a fait parvenir à tous les collèges un document de consultation faisant état des modifications envisagées au régime pédagogique. Cet article a pour but de jeter un regard critique sur les orientations exposées dans ces documents ainsi que sur quelques changements prévisibles à la Loi des cégeps et au R.E.C.

LOI DES CÉGEPS: plus d'autonomie de gestion, moins de pouvoirs pour les personnels à l'interne

A la lecture des mémoires présentés par la Fédération des cégeps et l'Association des cadres des collèges du Québec, il est facile de se rendre compte que les objectifs visés sont

sans équivoque: augmenter l'autonomie locale de gestion et diminuer le pouvoir (relatif) des personnels à l'interne. Quatre cibles principales font l'objet de recommandations: la mission des cégeps, les pouvoirs corporatifs, le Conseil d'administration et la Commission pédagogique.

Élargir la mission des cégeps

Les deux organismes souhaitent que soit modifié l'article 2 qui stipule que les collèges ont pour fin de dispenser l'enseignement général et professionnel de niveau collégial, afin d'y ajouter d'autres missions dites "complémentaires": la recherche et les services à la communauté ou le développement régional. Pour justifier cette demande de modification, les deux organismes s'appuient sur les pratiques en cours dans les cégeps. Puisqu'il s'y fait déjà de la recherche et du développement régional, pourquoi ne pas reconnaître officiellement ces activités et ainsi les soutenir de façon plus efficace? Cette reconnaissance officielle pourrait engendrer deux sérieuses conséquences. D'abord un éloignement de la mission première de l'enseignement. Dans un contexte où les ressources humaines et matérielles consacrées à l'enseignement sont minimales, le fait de consacrer temps, énergie et argent à d'autres missions apparaît inopportun, voire nuisible. Par ailleurs, cette même reconnaissance placerait les cégeps et les universités en situation de concurrence; car la recherche et les services à la communauté sont des missions déjà confiées à l'Université et les budgets qui y sont consacrés sont souvent qualifiés de dérisoires.

Des pouvoirs corporatifs accrus

L'article 18 de la Loi des cégeps énumère les pouvoirs décisionnels dévolus aux corporations des cégeps et précise les pouvoirs réservés au ministre et au gouvernement. La Fédération des cégeps et l'Association des cadres des collèges estiment que cet article nuit à leur autonomie de gestion et souhaitent que les cégeps deviennent des corporations ordinaires au sens du Code civil sans aucune restriction. En conséquence, ces organismes recommandent de disposer de tout le pouvoir de réglementation nécessaire sans avoir à se soumettre à des autorisations ministérielles préalables ou ultérieures. De cette façon, les collèges pourraient plus facilement chercher d'autres sources de financement et décider localement de règlements et de politiques qui leur sont propres. Ce souhait repose sur des orientations déjà exprimées dans le passé: la séparation de la négociation en paliers nationaux et locaux de même que la possibilité de disposer localement de l'enveloppe 2-A (ressources à l'enseignement).

Si la loi des cégeps précise les pouvoirs dévolus aux institutions et ceux réservés au ministre, c'est pour assurer une certaine uniformité au sein du réseau et pour éviter les abus. Bien sûr, les cégeps aimeraient bien

plus de marge de manoeuvre afin de s'assurer de nouvelles sources de financement. Mais dans un contexte économique où les disparités régionales s'accroissent, le rôle de régulateur économique de l'Etat devient de plus en plus essentiel pour assurer aux cégeps une source de revenus équitable. Laisser à chaque cégep le soin d'"arrondir leur fin de mois" ne ferait qu'accroître les disparités entre les gros et petits cégeps, entre ceux œuvrant dans un milieu économiquement favorisé et ceux installés dans une région économiquement faible. Enfin, laisser plus d'autonomie corporative aux cégeps pose une question de taille: veut-on passer d'une institution publique d'enseignement collégial à une entreprise d'enseignement collégial?

Un C.A. dépourvu de l'apport du personnel à l'interne

C'est sous le vocable "d'une gestion participative améliorée" que la Fédération des cégeps expose ses souhaits au sujet du fonctionnement du C.A.: diminuer le nombre total de membres, accorder une nette prépondérance aux membres externes, désigner un ou des membres externes sans nomination par le ministre. Pour sa part, l'Association des cadres des collèges du Québec va encore

plus loin: elle propose que le C.A. ne soit désormais composé que de 13 membres dont sont exclus les enseignant-e-s et les autres représentant-e-s du personnel. Enfin, ce qui est visé en termes de gestion participative "améliorée", c'est de diminuer la présence des gens de l'interne au sein du C.A. et de s'assurer d'une constante majorité absolue à tous les votes. Pourtant, la situation actuelle dans les C.A. n'est certes pas de nature à favoriser la majorité des représentant-e-s de l'interne: l'article 12 (conflit d'intérêt) est couramment utilisé afin de déposséder les gens de l'interne de leur droit de vote. Vouloir faire du C.A. un lieu de décision dépourvu de l'apport des points de vue centrés sur le vécu quotidien de l'enseignement et des services connexes est, somme toute, une bonne façon de rendre la gestion plus facile mais aussi moins centrée sur les véritables besoins de la mission de formation.

Une C.P. facultative

La commission pédagogique telle qu'on la connaît pourrait, si les désirs de la Fédération des cégeps et de l'Association des cadres se réalisaient, ne dépendre que de la seule volonté du C.A. Ainsi, la Fédération des cégeps voudrait que la composition de la C.P. ne



L'indépendance, faut y voir!

Le comité de condition féminine de la CSN avait choisi, cette année, comme thème du 8 mars, l'indépendance du Québec. L'objectif était de favoriser la présence des femmes dans le débat sur la question nationale. Peu d'entre elles, en effet, avaient fait entendre leur voix jusque-là. Pourtant, les décisions politiques découlant du débat constitutionnel peuvent avoir une incidence

extrêmement importante sur la vie quotidienne des femmes.

La future constitution québécoise devra garantir aux femmes une véritable égalité et, pour ce faire, leur reconnaître plus de droits qu'elles n'en ont présentement. Afin de préciser les engagements qui assureront aux femmes une place réelle dans la société de demain, le comité de condition féminine a procédé au lancement d'un manifeste intitulé: *L'indépendance: notre manière d'y voir*.

Comme à chaque année, la Journée internationale des femmes a été fêtée dans tous les conseils centraux de la CSN. À Montréal, toutes et tous étaient invités à se retrouver au Métropolis, où les attendaient les artistes Chantal Beupré, Laurence Jalbert, Nathalie Malette, Marie Michaud, Marie-Claire Séguin et Sylvie Tremblay, pour un spectacle politico-culturel qui habitera leurs mémoires encore longtemps.

SOMMAIRE

À la FNEEQ, nous n'avons pas oublié la Journée internationale des femmes. Nous avons pensé, à l'occasion du 8 mars, vous préparer ce supplément de FNEEQ ACTUALITÉ consacré aux femmes.

Dans ces pages, vous trouverez:

- Un aperçu du 8 mars à la CSN
p.1
- Une entrevue avec Madeleine Parent
p.2-3
- Un compte rendu du colloque conjoint FNEEQ-FEESP sur l'accès à l'égalité
p.4-5
- Un article sur la pédagogie féministe
p.6-7
- Une page sur le militantisme pour la paix en milieu scolaire
p.8

Madeleine Parent
s'adresse aux enseignantes

Utiliser la guerre pour enseigner l'amour

par Lucie Laurin

Pour Madeleine Parent, les enseignantes et les enseignants peuvent exercer une influence des plus précieuses sur les jeunes: «Alors que les forces américaines et leur gouvernement semblent décidées à imposer la pax americana au Moyen-Orient et nier aux populations de cette région la possibilité de faire des choix économiques et politiques, dit-elle, il est important



Elle sourit beaucoup, parle doucement. Mais toute sa vie, elle n'a cessé de mener des batailles pour la justice et la dignité. Il y a longtemps qu'elle a compris qu'on ne gagne rien à détruire et humilier! Quel message une pacifiste, syndicaliste et féministe comme Madeleine Parent a-t-elle envie d'adresser aux enseignantes québécoises, en ce 26 février 1991, veille du cessez-le-feu, alors que les bombes — nos bombes — pleuvent toujours sur le Moyen-Orient? FNEEQ ACTUALITÉ l'a rencontrée.

tant que les enseignantes et les enseignants continuent le travail entrepris avec

le Mouvement pour la paix chez les étudiantes et étudiants, les syndiqué-es et les organismes religieux et communautaires, bref les forces vives de la société. Plusieurs y sont d'ailleurs pour quelque chose dans les protestations des jeunes, dans leur opposition à l'engagement du Canada dans cette guerre.»

Redresser l'information

D'abord, l'information, faussée par les médias, contrôlée par le gouvernement américain: «Il faut travailler fort pour comprendre ce qui se passe, prendre les moyens pour élar-

gir l'accès à l'information, aux analyses et aux images d'autres sources que les USA, le Canada et l'Angleterre, poursuit-elle. Nous avons accès aux communautés arabes d'ici, au Québec. Plusieurs de leurs membres ont combattu des régimes injustes là-bas, qui étaient la conséquence des politiques impérialistes américaine, britannique et française.

«Ces immigrés ont une perception plus réelle de la situation au Moyen-Orient et peuvent nous faire vivre un peu avec eux la réalité des peuples de là-bas. Il faut aider les étudiant-es à se mettre dans la peau des jeunes du Moyen-Orient. Des visites, des soirées culturelles, des échanges pourraient être organisés avec des représentants de ces peuples qui vivent ici pour amener les jeunes à bâtir des solidarités et appuyer les populations du Moyen-Orient, surtout après la guerre, dans l'effort qu'elles devront faire pour se libérer de la domination américaine. Si nous croyons au droit à l'autodétermination du peuple québécois, nous devons croire aussi à celui des peuples du Moyen-Orient, comme d'ailleurs à celui des autochtones et des peuples du monde entier!»

Une région à connaître

Même si nous n'avons pas voulu de cette guerre, la célèbre syndicaliste y voit

une occasion à saisir, alors que l'attention des jeunes est tournée vers les événements qui se déroulent au Moyen-Orient: «Plusieurs en profitent pour alimenter l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences exactes, des mathématiques et de la culture de façon que les étudiants soient motivés à approfondir leur compréhension de la géopolitique de cette région et développer leur sens critique par rapport aux politiciens. C'est, d'une certaine façon, fascinant pour les enfants de voir à la télé les images de ces pays, les vieilles villes, les paysages et comment les gens y vivent. Ils peuvent ensuite accorder plus d'intérêt aux cours d'histoire et de géographie. On peut profiter de cet intérêt pour leur inculquer le goût de l'art, de l'expression culturelle des autres peuples. Après tout, on a bien appris à avoir le goût de la pizza!

«Le Moyen-Orient, c'est le berceau de l'humanité, de la civilisation, poursuit-elle. Les bombardements massifs détruisent des témoins de notre progrès, des monuments de notre histoire. Les Américains prétendent qu'ils ne détruisent que des cibles militaires, grâce à leurs technologies avancées, mais c'est un mensonge. Les populations sont menacées d'un recul de plusieurs centaines d'années. Il devrait être possible de faire comprendre aux étudiants combien est horrible la politi-



que de guerre.

«Einstein voulait améliorer, par ses recherches, la condition de vie du monde. Il en est arrivé à la conclusion qu'à moins que notre compréhension sociale progresse au même rythme que notre savoir technologique, il s'en trouverait pour détruire le monde. Cette guerre, où les Américains testent leur équipement meurtrier, est un avertissement.»

La crédibilité des femmes

Madeleine Parent se souvient de l'époque où elle faisait, avec d'autres militantes et militants, de l'organisation syndicale dans les moulins de coton au cours des années 1940: «Les femmes qui ont bâti le syndicat avec les hommes étaient motivées à le bâtir non seulement pour les salaires, les congés et les conditions de travail, mais aussi pour se

valoriser comme personnes humaines, se défendre contre le harcèlement sexuel, obtenir le droit de retourner à l'usine après un accouchement. Dans leur lutte pour l'organisation syndicale, face à l'intimidation patronale, elles se sont montrées courageuses au point de surprendre leurs compagnons de travail. Elles ont fait preuve d'une grande persistance: même après 100 jours de grève, il n'était pas question pour elles de se trouver un autre emploi!»

Auprès des enfants exploités, ces femmes ont joué un rôle primordial: «Elles ont influencé les enfants à devenir membres du syndicat, à assister aux assemblées, à persévérer dans les grèves, raconte Madeleine Parent. Ce sont elles qui les protégeaient contre le harcèlement sexuel et les accidents du travail, qui les défendaient auprès des contremaitres, qui

leur apprenaient leur métier. Pour toutes ces raisons, elles avaient beaucoup de crédibilité auprès d'eux.»

Femmes d'hier et d'aujourd'hui

Madeleine Parent, féministe et syndicaliste, rappelle que les militantes d'autrefois ne vivaient pas dans l'ombre d'un conjoint: «Dans les assemblées syndicales, à l'époque, les femmes s'assoiaient ensemble, se consultaient, se consultaient et réagissaient comme groupe. Elles étaient des participantes à part entière. Au cours de l'histoire, quand les femmes ont eu une chance (dans des organisations syndicales ou populaires non sexistes), elles l'ont saisie et ont eu le désir de persister dans leurs luttes. C'est en luttant ainsi au sein des syndicats que les femmes se sont rendu compte du conditionnement qu'elles subissaient; et quand elles se sont senties suffisamment fortes ensemble, elles ont décidé de ne pas retourner à ce demi-esclavage.

«Aujourd'hui, avec la discrimination qui persiste — les femmes gagnent toujours les deux-tiers du salaire des hommes —, les emplois précaires qu'elles occupent majoritairement, les congés de maternité non assurés, le partage injuste des responsabilités, elles ont encore raison de se grouper, de se consulter, d'avoir leur voix partout», conclut-elle.

Deux jours à parler d'égalité

Le vendredi 1er mars se tenait, à la CSN, un colloque sur l'accès à l'égalité organisé conjointement par la CSN, la FNEEQ et la FEESP. Des représentantes de 17 syndicats d'enseignantes et enseignants de cégeps, de 3 syndicats de chargés de cours d'université et de 7 syndicats d'employés

soutien y assistaient, auxquelles il faut ajouter quelques invitées extérieures en provenance notamment de la Commission québécoise des droits de la personne, pour un total de quarante cinq participantes.

Dans son mot d'ouverture, la

vice-présidente de la CSN, Monique Simard, a rappelé les luttes menées par la CSN depuis le début de la décennie 1980 pour promouvoir les programmes d'accès à l'égalité et l'équité dans l'emploi. Malgré les pressions et les revendications des femmes, il a fallu attendre 1986 avant que la réglementation ne permette l'implantation de programmes d'accès à l'égalité. Au cours de cette même année, le gouvernement instaurait des projets-pilotes de PAE dans plusieurs institutions d'enseignement, sans tenir compte des revendications syndicales en cette matière.

Encore aujourd'hui, a déclaré Monique Simard, on constate que l'équité salariale et l'accès à l'égalité demeurent, aux yeux de plusieurs, des revendications inutiles et in-

justifiées.

Marjolaine Côté, responsable du dossier accès à l'égalité à la FEESP, a ensuite tracé l'historique et le bilan des démarches de sa fédération en cette matière, suivie de Lyne Boyer, vice-présidente de la FNEEQ, qui a fait de même pour notre fédération.

Les participantes et participants se sont ensuite retrouvés en ateliers pour discuter des résistances et des difficultés rencontrées dans leur milieu de travail et chercher des moyens de les contrer. Des chargées de projets subventionnés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dans les cégeps agissaient comme personnes-ressources et des documents de sensibilisation avaient été distribués pour servir de base de discussion.

Les participantes en sont venues à la conclusion que les résistances proviennent également des femmes et des hommes, et qu'elles sont attribuables au conditionnement social et au manque d'information.

**Beaucoup
de travail en
perspective!**

Le lendemain, sa-

medi, se tenait une session femmes de la FNEEQ. Les représentantes d'une vingtaine de cégeps se sont penchées sur les modalités d'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans leur propre collège.

Au terme de ces débats, il apparaît plus important que jamais d'initier la démarche d'implantation des PAE, par ailleurs incluse dans la convention collective si-

«Nous avons jugé le temps venu de faire l'évaluation de tout le dossier de l'accès à l'égalité depuis 1980, année de nos premières revendications, incluant le travail effectué dans les syndicats de nos deux fédérations, les démarches de la Commission des droits de la personne et nos percées en négociation. Ceci devrait nous permettre d'ajuster notre action, s'il y a lieu», a déclaré Monique Simard, vice-présidente de la CSN, dans son mot d'ouverture.

gnée au printemps dernier.

Durant la journée de samedi, les participantes ont pris connaissance de trois nouveaux documents produits par

le comité femmes de la FNEEQ:

- le *guide syndical pour l'application de la politique contre le harcèlement sexuel*;
- le *guide juridique*

pour l'application de la politique contre le harcèlement sexuel, qui sert d'appui au précédent;

• le *guide syndical sur les droits parentaux*, qui comprend les changements intervenus à la suite de la signature de la convention collective et des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Deux journées bien remplies, donc, et ... beaucoup de travail en perspective!

De gauche à droite: Marjolaine Côté, responsable du dossier accès à l'égalité à la FEESP, Danielle Hébert, salariée au Comité national de la condition féminine de la CSN, et Lyne Boyer, vice-présidente de la FNEEQ.

C'était la deuxième fois en une semaine que des délégués de la FNEEQ et de la FEESP tenaient une assemblée conjointe, la rencontre du 22 février 1991 ayant été consacrée au lancement de la *Plate-forme CSN en éducation*.



17 syndicats d'enseignantes et enseignants de cégeps, 3 syndicats de chargés de cours d'université et 7 syndicats d'employés de soutien ont participé au colloque.

En ateliers, les participantes ont fait état des résistances patronales. Tous les moyens semblent bons aux employeurs pour gagner du temps, ont-elles constaté. Les études préliminaires n'en finissent plus et parfois, lorsque ce que nous appelons le "portrait de famille" est complété, ils insistent pour le recommencer...

Enseigner autrement

par Lucie Laurin

« Une pédagogie qui se veut féministe va beaucoup plus loin qu'une pédagogie non-sexiste, commence-t-elle. Une pédagogie non-sexiste est en réalité une technique pédagogique qui évite à la personne qui l'adopte de se mouiller. C'est un peu comme si on appliquait une grille, à l'exemple du ministère de l'Éducation qui avait imposé une grille de déséxiation aux éditeurs de manuels scolaires... »

Ce qui ne signifie pas que cette pédagogie ne repose pas sur de bonnes orientations. Elle consiste, au contraire, à traiter les étudiants des deux sexes sur le même pied, à utiliser un langage non-sexiste, bref, à donner les mêmes chances aux filles qu'aux garçons. Mais pour Pierrette Bouchard, qui enseigne à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, ça n'est pas suffisant.

« La pédagogie

Il y a des artistes engagés, des médecins engagés, des architectes engagés... Il y a aussi des professeurs engagés qui, quelle que soit la matière enseignée, poursuivent à travers elle l'objectif d'améliorer la société, la rendre plus égalitaire. À quoi donc ressemble leur enseignement? Pierrette Bouchard, adepte de la pédagogie féministe, nous l'explique.

féministe suppose un engagement social. Je ne peux pas accepter que quelqu'un me dise: "Moi, je m'en suis sorti, les autres n'ont qu'à faire pareil!" Il faudrait plu-

tôt dire: "Moi, je m'en suis sorti, comment puis-je faire partager aux autres le pouvoir que j'ai acquis?" La pédagogie féministe tente de créer des solidarités, par le biais des connaissances, avec ce qui est vécu par les autres femmes, de garder toujours présentes à l'esprit celles qui n'ont pas de pouvoir en faisant des liens entre les vécus; par exemple, le sexisme dans le sport, d'où vient-il? On se place donc sur un plan politique,

sur le plan d'une lutte plus large.»

Voir ce qu'on voudrait ne pas voir

La pédagogie féministe cherche donc à mettre de l'avant des moyens de changer les rapports de domination hommes/femmes reproduits jusqu'à l'intérieur de l'institution d'enseignement et intériorisés par les femmes. La première étape consiste à faire prendre conscience aux étudiant-es de l'existence de ces rapports, ce qui n'est pas toujours facile: «Autant les étudiantes que les étudiants se sentent remis en question. Ça dérange les étudiants de devoir admettre qu'ils font partie des oppresseurs, certes; mais pour les étudiantes, ça n'est pas très positif non plus de se voir comme faisant partie du groupe opprimé. Alors, tant les uns que les autres commencent par nier. Ensuite, ils admettent l'existence de la domination, mais pour les autres, pour la génération



de leurs parents, par exemple. Ce n'est que plus tard que vient la prise de conscience de l'oppression. Et il le faut! Car tant qu'on nie la discrimination, on ne peut pas la combattre!»

Par contre, lorsqu'on a une meilleure prise sur la réalité, on ne veut plus s'en passer. Pierrette Bouchard a réalisé un mini-sondage auprès d'étudiantes à l'un de ses cours, lequel a révélé que la grande majorité d'entre elles préféreraient recevoir une information consciencieuse sur la situation d'inégalité vécue par les femmes: «Moi, je suis pour qu'on dénonce, qu'on traduise la vérité, pas plus, pas moins, a déclaré une étudiante. Si on avait camouflé les 14 meurtres de la Polytechnique, j'aurais pas pu convaincre mon copain de refuser une maitresse à son neveu.»

Des résistances à vaincre

Pierrette Bouchard ne dispense pas un enseignement magistral ne requérant qu'un auditoire passif et silencieux. Déjà, les étudiantes et étudiants ont participé activement à l'étape de la prise de conscience. Mais celle-ci doit déboucher sur des moyens concrets de changer son milieu im-

médiat et prévenir l'instauration d'autres rapports de domination; «autrement, dit-elle, le cours risquerait de devenir une thérapie de groupe, ce qui n'est pas l'objectif.»

Pour que cet enseignement soit un succès, il est essentiel qu'il s'adresse aux deux sexes. «Les garçons comptent 17% d'abuseurs sexuels et 70% de harceleurs auprès de leurs compagnes en milieu étudiant!, reprend Pierrette Bouchard. Il est important de les impliquer. C'est d'ailleurs un élément qui distingue la pédagogie féministe de la pédagogie non-sexiste; cette dernière, en effet, se contenterait de renforcer les femmes au sein des groupes-cours.»

Les garçons, cependant, résistent parfois davantage que les filles: «Ils ne contestent pas le contenu, pour-

suit-elle. Leur contestation se situe sur un autre plan. Ils s'en prennent à la méthodologie, par exemple, ils cherchent la confrontation...»

Il arrive toutefois que des professeures féministes puissent observer à court terme les résultats de leur enseignement militant. Ainsi, au département où travaille Mme Bouchard, certaines d'entre elles ont constaté une évolution positive chez un étudiant qui mène une recherche sur la violence faite aux femmes.

Tranformer la société

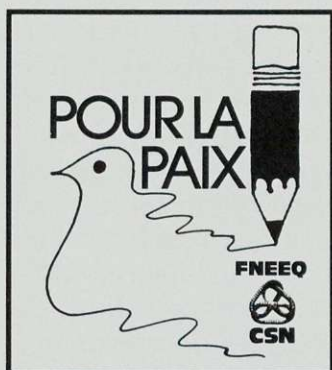
Toutes ces initiatives, toutes ces démarches, poursuit-elle, visent à long terme l'objectif de transformer la société pour en faire un

milieu sans violence, sans sexisme ni racisme, où les gens peuvent vivre et s'exprimer dans des rapports sociaux égalitaires. «La pédagogie féministe s'inscrit dans la lutte à tous les types de discrimination, explique Pierrette Bouchard. Les situations inégalitaires reposent sur l'analyse que certains groupes sont inférieurs à d'autres. On les retrouve partout, ces situations, y compris dans la vie sexuelle; je pense ici, en particulier, aux enfants. En ce qui concerne les inégalités entre les sexes, bien sûr, il faut tenir compte des variantes individuelles; mais au plan collectif, le sexisme est assez important pour être vu comme une tendance lourde.»

Pierrette Bouchard ne saurait plus, aujourd'hui, enseigner autrement. «Enseigner, c'est transmettre des connaissances de la réalité, déclare-t-elle. Sinon, on se sert de ce processus même de transmission de la connaissance qu'est l'enseignement pour occulter des rapports sociaux inégalitaires; on fait alors une double mystification des étudiantes et des étudiants, car on s'éloigne doublement de la conscience.»



La trousse pédagogique d'éducation à la paix:



Un outil de réflexion et de débat

Claire-Andrée Leclerc

Au cours des mois suivants, plusieurs enseignantes et enseignants ont modifié partiellement leur contenu de cours et ont intégré des éléments de débat dans leur enseignement. Certains avaient même annoncé qu'ils pourraient participer aux travaux du comité en travaillant à de nouvelles fiches qui auraient enrichi la trousse pédagogique. Toutefois, à cause des difficultés financières qu'a connues la Fédération au cours des mois suivants, le comité a dû cesser ses activités et pendant la période de négociation des cégeps qui a suivi, le silence s'est installé sur l'éducation à la paix.

Et voilà que tout à coup la question redevient pertinente. L'éducation à la paix est d'autant plus d'actualité que le Canada participe officiellement à la

Au printemps 1988, le comité Éducation à la Paix de la FNEEQ avait publié un cahier pédagogique qui devait servir d'outil aux enseignantes et enseignants intéressés à donner une dimension plus large à leur contenu de cours. Cette trousse pédagogique avait été distribuée dans tous les syndicats de la fédération; une tournée des syndicats ainsi qu'une session de formation avaient également eu lieu.

guerre du Golfe. En relisant les fiches de la trousse pédagogique, on ne peut douter de la gravité des problèmes qui y sont soulevés. Qu'est-ce que la paix? Quelle différence y a-t-il entre les rapports guerriers et les rapports pacifiques, au niveau des individus, des pays et des peuples? En quoi consiste le phénomène "conflit"? Les textes sont basés sur les 3 conditions suivantes pour que la paix soit assurée: 1. une absence de violence directe entre États et groupes sociaux; 2. une égalité économique,

sociale et politique entre États et groupes sociaux; 3. une capacité individuelle et collective de résoudre pacifiquement et avec justice, les conflits inévitables entre les personnes, les groupes sociaux et les États.

On retrouve dans les fiches, une liste de différents programmes d'études pour la paix, une série de questions et réponses pour alimenter le débat entre enseignantes et enseignants sur la pertinence de parler de paix avec les élèves, quelle que soit la discipline enseignée; figurent

dans la trousse une série d'exemples d'expériences pédagogiques, des plans de cours modifiés, par exemple un plan de cours du département de chimie de Limoilou qui traite de l'armement chimique, biologique et nucléaire.

La trousse contient aussi des éléments pouvant faciliter le travail syndical d'implantation d'une telle problématique dans les établissements; on y retrouve une série de textes pouvant servir de support à des débats plus théoriques sur "les scientifiques et la paix", les femmes et la paix, le Canada et la course aux armements, le pouvoir des armes, l'industrie de la guerre...

Pour avoir collaboré de façon étroite à la production de la trousse pédagogique, pour l'avoir utilisée dans mes propres cours, pour en avoir discuté avec d'autres qui y ont également puisé, je trouve triste la perspective que ce document dorme sur les tablettes, caché sous la poussière. Puisque la question est tellement présente dans nos conversations et dans nos vies, il serait intéressant de le sortir de l'oubli et de communiquer à la FNEEQ les façons de l'utiliser que vous avez trouvées.



«La chimie est responsable de plusieurs problèmes sociaux, il est normal qu'elle réfléchisse aux solutions!»,

s'exclame Solange Gobeil, enseignante en chimie au cégep Limoilou (Québec). Il y a déjà 12 ans que Solange et plusieurs de ses collègues ont rompu avec

Quand la chimie devient sociale

la tradition d'une chimie neutre et abstraite pour adopter une approche thématique. «Seulement 5 à 10% de nos élèves choisissent plus tard la chimie, explique Solange Gobeil. Notre cours, donc, vise à former des citoyens et des citoyennes, non des chimistes. Notre approche thématique nous permet

de relier l'ensemble de la chimie à l'utilisation qu'on en fait dans la réalité quotidienne. Ainsi, nous analysons ses liens avec la pollution de l'eau ou avec la paix, l'armement et le désarmement; ou encore, en étudiant la chimie organique, nous nous penchons sur l'alimentation et les médicaments. Nous avons

introduit l'étude des armes chimiques il y a quatre ans; mais nous ne pensions pas que ça servirait si tôt!»

Même s'il est difficile d'évaluer les effets de l'apprentissage de cette chimie «sociale», Solange Gobeil est convaincue de son utilité. «Ça développe leur esprit critique», dit-elle.

relève que du C.A. L'Association des cadres suggère que la Loi des cégeps n'oblige plus à avoir de commission pédagogique; elle prétend que le C.A. devrait déterminer les mandats, le fonctionnement et les comités qu'il juge pertinent de consulter. Ces orientations visent une fois de plus à déposséder les enseignants de leur droit de regard sur l'organisation et le développement de l'enseignement.

LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE: des modifications "mineures"?

Dans sa lettre de consultation, M. Jacques Lanoux écrit: "Vous constaterez que la plupart des modifications suggérées sont mineures et ne visent qu'à une meilleure correction de la formulation et à la cohérence des articles". Plutôt que de le croire sur parole, examinons-en quelques-unes.

Au chapitre des conditions d'admission, on suggère d'ajouter au diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou son équivalent le fait d'avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5^e secondaire; s'ajoute aussi la possibilité d'admettre une personne titulaire d'un D.E.P. (diplôme professionnel secondaire). La disposition concernant les cours de langue

pourrait avoir pour effet de restreindre le nombre d'admissions au collégial.

La fonction des cours complémentaires est modifiée: "favoriser le développement le plus complet de la personne et permettre un meilleur équilibre entre sa formation personnelle et professionnelle. Aussi, sont-ils proposés par le collège et choisis par l'étudiant en tenant compte des objectifs des autres cours du programme". On observe ici un glissement qui pourrait assujettir davantage les cours complémentaires aux besoins grandissants des divers programmes.

La longueur des études collégiales connaît une restriction nouvelle: les cours de spécialisation au professionnel doivent désormais être conçus pour être intégrés dans un programme pouvant être complété en 6 sessions; les cours de concentration au général doivent être conçus pour être intégrés dans un programme pouvant être complété en 4 sessions. Il s'agit là d'une ouverture au projet de l'ancien ministre Ryan pour forcer les étudiant-e-s à compléter leurs études dans le temps prescrit.

Les programmes de certificat d'études collégiales (C.E.C.) sont actuellement des programmes professionnels ne comprenant que des cours de concentration et ne sont offerts

qu'à des étudiant-e-s adultes. Le R.E.C. modifié offrirait des C.E.C. à des clientèles ayant interrompu leurs études. En faisant en sorte que les étudiant-e-s dits "réguliers" auraient désormais plus facilement accès aux C.E.C., on pourrait prévoir que les programmes entiers de D.E.C. professionnels attireraient moins de clientèle.

La définition de l'année scolaire est beaucoup plus précise: on passe de "deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe" à "deux sessions comportant un minimum de 82 jours d'activités pédagogiques dont 75 sont des jours de cours". Cette disposition associée à la nouvelle qui dit que: "Le ministre peut refuser de reconnaître les unités correspondant aux cours d'une session pour laquelle il aurait été établi que les prescriptions du présent règlement n'ont pas été remplies"; voilà qui restreint encore plus la possibilité de procéder à des moyens de pression pour enlever des jours d'activités pédagogiques.

Enfin, d'autres modifications sont prévues dont les principales sont: de faire passer le minimum d'unités de concentration des D.E.C. généraux de 24 à 28; de hausser le minimum d'unités de spécialisation des D.E.C. professionnels de 32 à 45 et celui des C.E.C.

de 32 à 40. À première vue, il semble que ces modifications sont prévues pour ajuster le régime pédagogique aux pratiques actuelles. Mises à part ces dernières, on ne peut certes pas qualifier les modifications décrites plus haut de mineures!

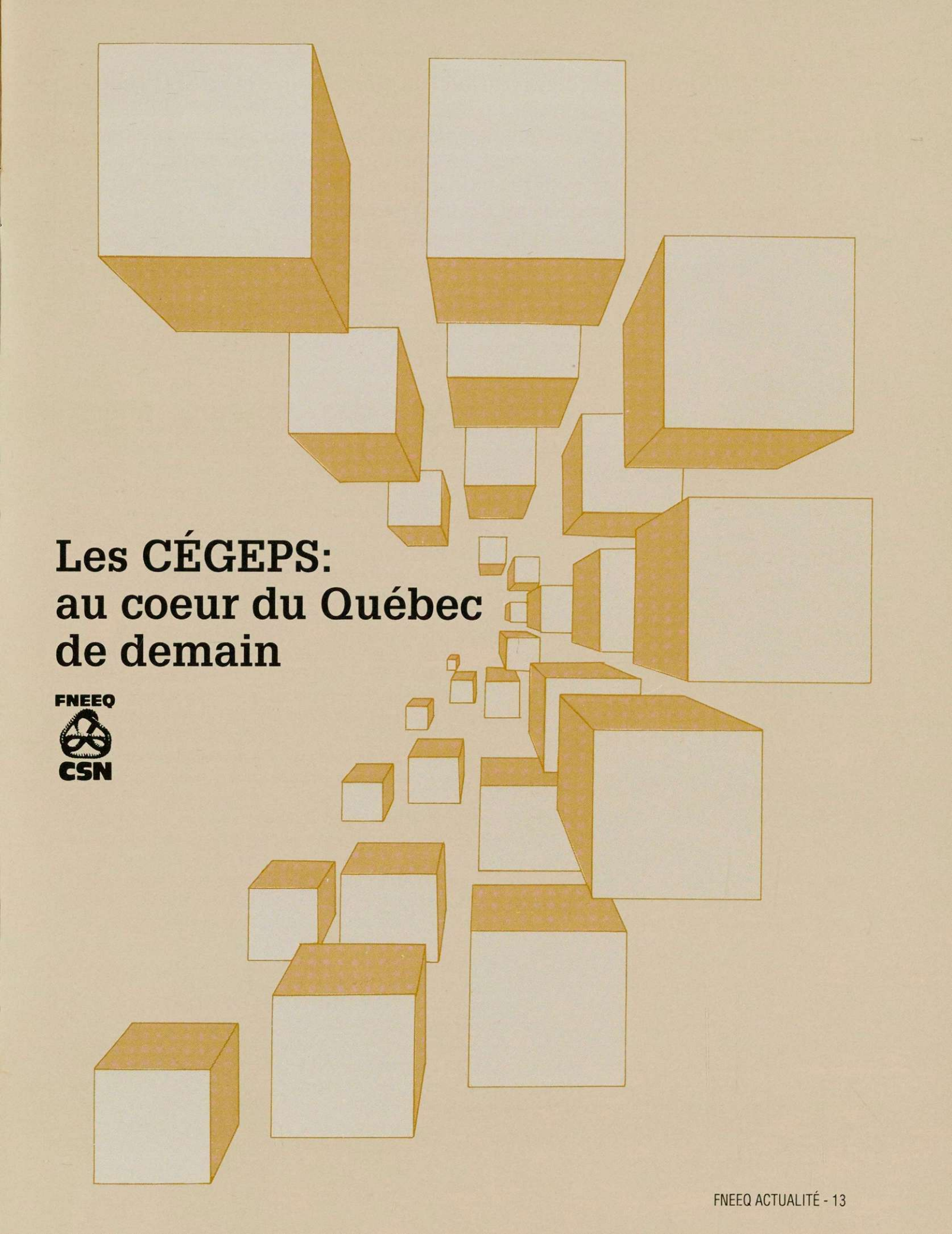
PRÉVOIR LES CONTRECOUPS

De discrets mémoires transmis au ministre, une consultation restreinte sur les modifications au régime pédagogique... de tranquilles mutations en vue? Il n'est pas nouveau de voir certaines vagues de changements imprévus déferler sur les cégeps. Mais cette fois-ci, nous en connaissons déjà les tenants et aboutissants. Il est certain que si le gouvernement a l'intention de modifier la Loi des cégeps, la FNEEQ sera de ceux qui réclameront la tenue d'une commission parlementaire. Ce sera l'occasion de faire valoir nos inquiétudes et notre vision des choses. Quant au régime pédagogique, il faudra trouver un moyen d'intervenir directement auprès des autorités concernées. Localement, nos administrations de collèges pourraient certes répondre à nos questions et dévoiler leurs points de vue.

¹ Fédération des cégeps, **Mémoire sur la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel**

Association des cadres des Collèges du Québec,
Mémoire sur la loi des CEGEPS.

² DGEC, **Règlement sur le régime pédagogique du collégial**, document de consultation.



Les CÉGEPS: au coeur du Québec de demain

FNEEQ



CSN

Voilà le titre et la trame de fond du mémoire que la FNEEQ dépose au Conseil des collèges en réponse à sa consultation "VERS L'AN 2000: les priorités de développement de l'enseignement collégial". En attendant de recevoir ce document dans les syndicats, le Comité Ecole et société vous propose ici un survol des principales positions présentées au Conseil des collèges.

Tout au long de ce mémoire prédomine l'idée que les cégeps doivent continuer de jouer un rôle majeur dans le développement économique et social du Québec de demain. En élaborant cette idée, la Fédération a préféré ne pas se mouler au modèle d'analyse proposé par le document de consultation du Conseil des collèges, soit de répondre systématiquement aux 59 questions choisies par le Conseil. La Fédération a plutôt choisi de structurer le mémoire en fonction d'un projet social et d'un projet d'école, appuyés sur une analyse de la conjoncture ainsi que sur des priorités syndicales et pédagogiques.

Les pressions, les critiques et les questionnements adressés au niveau collégial se font de plus en plus nombreux et de plus en plus troublants. Si la FNEEQ a toujours été prête à défendre les cégeps aux yeux de ses détracteurs, elle interpelle le Conseil des collèges, l'invitant à jouer un rôle plus actif en ce sens et à mieux faire connaître à la population la qualité de l'enseignement et du travail qui se fait dans les cégeps. A l'instar de plusieurs intervenantes et intervenants, la FNEEQ croit que le temps est venu de voir plus loin que le simple examen des priorités de développement et soutient qu'il est nécessaire de tenir un débat public sur tout le système d'enseignement en général et sur les cégeps en particulier.

UN PROJET SOCIAL, UN PROJET D'ÉCOLE

L'idée centrale défendue par la FNEEQ est que le Québec doit être une société soucieuse de justice, de démocratie et d'égalité sociale. Pour permettre l'épanouissement de toutes et tous, l'Etat québécois doit viser le plein emploi, le développement durable et une répartition équitable des richesses. Ce projet s'appuie sur trois importants choix politiques. Le premier est de **rétablir l'éducation comme priorité de développement social** en considérant l'investissement social que l'éducation représente. Via le système d'éducation, la société québécoise doit promouvoir la solidarité et les autres valeurs humanistes, reconnaître la richesse de la diversité dans le respect des différences et des cultures ainsi que favoriser le dépassement de soi et le développement des connaissances. L'Etat doit éviter l'éparpillement des responsabilités en matière d'éducation et de formation professionnelle et maintenir le rôle de maître-d'oeuvre du MEQ et du MESS. Le deuxième choix est de **poursuivre la démocratisation de l'éducation** à tous les niveaux: celui de la gratuité de chaque ordre d'enseignement, celui de la réussite scolaire et celui de l'accès aux groupes traditionnellement à l'écart du système. Enfin, le troisième est d'**offrir un avenir équitable à tous les jeunes** en répondant à leurs aspirations légitimes: en termes de place dans les grandes prises de décision, de perspectives d'avenir et d'emploi.

L'ÉCOLE EN REGARD DES GRANDES TENDANCES CONJONCTURELLES

L'analyse des principales tendances conjoncturelles au point de vue politique, socio-culturel et économique nous permet d'appuyer nos positions et nos propositions de moyens d'intervention sur les réalités actuelles et sur les tendances prévisibles au tournant du siècle.

Au plan politique, il est étonnant que le Conseil des collèges n'aborde ni les réflexions constitutionnelles, ni la prépondérance des orientations néo-libérales et de l'économique, ni l'absence de projet social clair du gouvernement en matière d'éducation. Pour la FNEEQ, tous ces éléments orientent déjà ou orienteront davantage les choix politiques en matière d'éducation d'ici la fin de l'an 2000. C'est pourquoi il faut voir de quelle manière un Québec plus souverain envisagera le rôle de l'éducation; ce rôle sera-t-il toujours envisagé selon les mêmes priorités que celles qui prévalent actuellement? Les décisions actuelles du gouvernement québécois nous inquiètent.

Au plan social et culturel, plusieurs dimensions pourraient avoir un impact important sur l'avenir des cégeps: baisse démographique, hausse de l'immigration, transformation des rapports hommes-femmes, éclatement de la cellule familiale, montée de l'individualisme, prise de conscience accrue des grands problèmes de la planète, place des jeunes, violence et guerre, prépondérance de l'informatique, de la technologie et de l'information et des communications. Tous ces aspects de la postmodernité doivent être intégrés par l'école et les cégeps ont plus souvent qu'autrement des moyens minimaux pour y arriver.

Enfin, **au plan économique**, la mondialisation des marchés, le désengagement graduel de l'État, renforcé d'une nouvelle récession, posent de façon encore plus cruciale la question du partage équitable des richesses au sein du Québec, de même qu'à l'échelle mondiale. Toutes les difficultés rencontrées en matière de formation professionnelle et d'ajustement de l'école aux besoins du marché du travail exigent encore plus que l'éducation soit réellement considérée comme l'outil premier de développement social et économique.

LA FORMATION COLLÉGIALE

Tout système scolaire a deux rôles: un rôle de socialisation et un rôle de formation de la main-d'oeuvre. Aux yeux de la FNEEQ, la mission des cégeps est de former des citoyennes et des citoyens autonomes, capables de sens critique à l'égard de leur environnement physique et social, en somme de les former de manière polyvalente afin de leur permettre de bien s'insérer dans le monde du

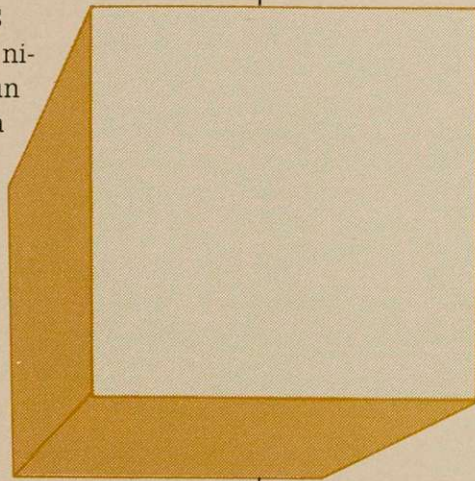
travail et de s'y adapter en fonction des changements économiques. Cette dernière question de la polyvalence a trop souvent été mise en concurrence avec les besoins plus pointus et constamment changeants du monde du travail.

La nécessaire harmonisation du niveau collégial avec le secondaire et l'université demande plus que jamais des efforts accrus de concertation. Par contre, on observe une tendance accrue à hiérarchiser les diverses institutions entre elles et à multiplier les barrières d'accès au collégial et à l'université. Les préalables imposés par les cégeps aux élèves du secondaire devraient être remplacés par la seule exigence du DES, ce qui leur donnerait un choix plus vaste d'options. En contrepartie, les cégeps devraient avoir les moyens de suppléer aux carences de formation des étudiantes et étudiants. Ce modèle préconise la remise sur ses bases véritables de notre système d'éducation.

LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

La création du niveau collégial a permis un accroissement notable de la scolarité des Québécoises et des Québécois. Toutefois, celle-ci reste inférieure au taux de l'Ontario et à la moyenne canadienne et on doit admettre que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour poursuivre le rattrapage.

En arrivant au cégep, les étudiantes et les étudiants sont en droit de recevoir les services adéquats pour les aider dans leur cheminement académique et les mener à la réussite. Mais les conditions d'étude dans les cégeps ne sont pas toujours à la hauteur de leurs attentes ni de leurs besoins. Au chapitre de la réussite scolaire et de la persévérance aux études, malgré les mesures mises sur pied par les diverses institutions, on constate toujours un trop fort taux d'échecs et d'abandons. La FNEEQ croit que pour diminuer l'ampleur du phénomène au collégial, il faut avant tout privilégier des moyens qui permettent un meilleur encadrement de la part de l'enseignante et de l'enseignant pour



ses propres élèves en difficulté. Aussi, la FNEEQ croit qu'il faut privilégier un modèle de qualité de vie, de dépassement de soi et de solidarité plutôt que la compétition et l'excellence. Avant de tirer des conclusions trop hâtives qui n'associent nullement la réussite scolaire et le temps consacré au travail rémunéré, d'autres analyses additionnelles seraient essentielles. Cette question doit donc être étudiée plus en profondeur avant de considérer quel rôle le cégep pourrait jouer face au phénomène du travail étudiant..

Répondre aux besoins des jeunes et leur fournir des conditions d'étude leur permettant de réussir leur projet de formation devrait constituer la préoccupation majeure du niveau collégial et, somme toute, bénéficier d'un apport financier accru.

Pour offrir un avenir aux jeunes, il faut agir non seulement sur l'école, mais également sur la société afin qu'elle fasse place aux jeunes. Cela peut vouloir dire questionner l'organisation du travail, établir des liens entre l'école et les entreprises, étudier l'ensemble de la problématique sous-jacente à la mise sur

pied des stages ou des programmes alternance-travail, mieux se situer par rapport au phénomène croissant du travail des jeunes pendant leurs études et intégrer davantage la formation des jeunes à la vie de la communauté. Cela veut aussi dire la mise en place d'une politique de la culture (incitation à lire,

politique des musées et des

bibliothèques...) afin que les jeunes

et leur milieu reçoivent un réel support à leur apprentissage scolaire.

LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS

Un projet d'école doit bien sûr s'appuyer sur un projet de formation qui répond aux besoins des jeunes et de la société. Le rôle prépondérant des enseignant-e-s semble unanimement accepté, mais est-il suffisamment reconnu? Il faut revaloriser la profession enseignante.

En plus d'assurer une amélioration de la tâche toujours trop lourde et de la rému-

neration plus attrayante, la reconnaissance réelle du statut de professionnel-le de la pédagogie va de pair avec la mise en place de conditions de travail qui favoriseront la satisfaction au travail de celles et ceux qui sont déjà dans les cégeps et qui faciliteront le recrutement de nouvelles et nouveaux enseignants.

Les cégeps ont été créés en misant sur la collégialité: les enseignant-e-s sont partie prenante dans les décisions prises au C.A., en commission pédagogique, en département, en comité de sélection et dans plusieurs autres lieux. Depuis 10 ans, cette présence des enseignant-e-s dans les prises de décision est de plus en plus remise en question. On veut diminuer le nombre de profs au C.A., affaiblir le rôle de la C.P., réduire les responsabilités des départements, sans oublier leur volonté de décroquer l'enveloppe 2-A (l'enveloppe salariale des profs et des ressources à l'enseignement).

Trois problèmes sérieux méritent une attention particulière pour favoriser l'attrait pour la carrière dans l'enseignement: Contrer la précarisation de l'emploi, la discrimination systémique à l'endroit des femmes et offrir du temps pour le ressourcement et le perfectionnement. La FNEEQ considère que la précarité est inconciliable avec l'exercice d'une carrière dans l'enseignement et qu'il faut tout faire pour réduire la progression de ce phénomène qui génère des injustices dans les conditions de travail. Le perfectionnement du corps enseignant, face aux changements technologiques et aux modifications de programmes, reste insatisfaisant faute d'investissements. C'est la qualité de l'enseignement et les garanties d'une formation adéquate qui sont en cause. La FNEEQ réclame un budget de 2% de la masse salariale qui serait consacré au perfectionnement, avec la possibilité du congé-éducation. Le vieillissement des effectifs enseignants exige une planification du recrutement des nouveaux enseignants et enseignantes au cours de l'actuelle décennie. L'implantation de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes permettrait des correctifs à la discrimination systémique faite aux femmes dans l'enseignement collégial. L'important est de revaloriser la profession enseignante et de renouveler l'attrait pour la carrière.

POUR UN RÉSEAU COLLÉGIAL FORT ET COHÉRENT

L'implantation d'un réseau collégial a permis la modernisation et l'essor économique et culturel de toutes les régions du Québec. La mission dévolue aux cégeps par la loi des collèges doit être préservée telle quelle, mieux appuyée financièrement voire même plus farouchement défendue. Même si d'autres activités "connexes" telles que la recherche, les services à la collectivité et la coopération internationale sont des réalités bien vivantes, il serait hasardeux de les inclure dans la mission des cégeps. Toutefois, des mesures de soutien plus adéquates doivent être envisagées: élargissement de la notion de perfectionnement, meilleure intégration des projets au sein du collège et parmi les intervenantes et les intervenants d'un même département, des visées plus directement liées à l'enseignement.

La révision des programmes pose diverses questions: la remise en question de programmes sur des bases régionales nous place devant des problèmes d'accessibilité et de rétention des jeunes. La responsabilité du processus de révision dévolue aux comités pédagogiques provinciaux est, quant à lui, remis en question parce que considéré trop laborieux; mais évidemment, on ne remet pas en question les conditions fournies à ces comités pour s'acquitter de leur tâche. La tendance à la bureaucratie dans la gestion des programmes, dans les processus de révision de ceux-ci est à éviter. L'État doit plutôt promouvoir la formation professionnelle dans les cégeps, tenir compte des besoins régionaux de formation de la main-d'oeuvre et mieux répartir en région la disponibilité des programmes afin de maintenir les jeunes dans leur région d'appartenance et ainsi favoriser le développement économique.

La FNEEQ croit toujours que le gouvernement doit déclarer publiques les actuelles institutions privées et intégrer les personnels dans le réseau public. De plus, le MESS ne devrait pas autoriser l'ouverture de nouvelles écoles privées collégiales, notamment dans un contexte de restrictions des ressources pour ses établissements publics. Il a, en outre, la responsabilité de faire en sorte que l'institution visée par la déclaration ait les ressources financières adéquates pour

s'acquitter de ses responsabilités tant à l'égard de la population qu'à l'égard du personnel qui travaille dans ces établissements. A l'heure où la loi de l'enseignement privé est en révision, il faut s'inquiéter de la formation d'un réseau autonome parallèle privé.

Un meilleur partage des responsabilités s'impose, d'abord entre le ministère et les établissements, pour la préservation du réseau. A cet égard, la FNEEQ s'oppose aux visées de séparation des lieux de négociation et à l'intégration des ressources à l'enseignement dans les budgets de gestion locale. Il faut éviter la concurrence entre les cégeps et les disparités en dotation de ressources. Les cégeps, institutions publiques, ne sont pas des entreprises d'enseignement dotées de charte corporative autonome. L'État a la responsabilité d'assurer un enseignement de qualité et la valeur du DEC partout au Québec, il doit donc rester le maître-d'oeuvre d'un réseau fort et cohérent.

CONCLUSION

Au coeur du Québec de demain, l'enseignement collégial occupera une place majeure dans le développement social, économique et culturel. La FNEEQ considère qu'au tournant de son histoire, le Québec doit mieux articuler l'école à son projet de société, miser pleinement sur la formation collégiale, mission première des cégeps, avec un souci constant pour les étudiantes et étudiants qui sont la raison d'être des cégeps, sans oublier que les enseignantes et les enseignants restent au coeur du système.

La FNEEQ et tous ses membres, qui ont à coeur la promotion de la société québécoise, sont convaincus que le réseau des cégeps est un atout majeur pour y contribuer activement. Pour que la société québécoise soit partie prenante des orientations à donner à ses institutions publiques d'éducation à l'aube de l'an 2 000, la FNEEQ défend la nécessité d'un débat public, ouvert à toutes les forces vives du Québec ■

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS, VOUS CONNAISSEZ ?

Au début de mai 1990, la Fédération des Cégeps via leur organisme FIRAC (Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au Collégial) organisait un Colloque sur l'implantation et le développement de la reconnaissance des acquis dans les établissements d'enseignement collégial du Québec. Sur le thème La reconnaissance des acquis, une exigence de la nouvelle décennie, ce colloque réunissait pendant trois jours un grand nombre de spécialistes du Québec (plusieurs collèges) du Canada (Ile du Prince-Edouard et Ontario) et de l'étranger (USA et ANGLETERRE).

D'abord, précisons le concept. Madame Marthe Sansregret, spécialiste de la reconnaissance des acquis, donne la définition suivante: "La reconnaissance des acquis est un processus permettant de traduire en titres (diplômes, cours, crédits) des connaissances et des habiletés pertinentes chez un individu, quels qu'aient été les modalités ou le processus d'apprentissage."

En somme, c'est admettre qu'il est possible d'identifier, d'évaluer et de sanctionner (une certaine partie de la formation d'une personne, indépendamment des lieux, des temps et des modes d'acquisition de cette formation.

Une quarantaine de cégeps ont des services de reconnaissance des acquis (RA), mais dans la grande majorité, la RA est expérimentée dans un seul programme et les modalités d'application sont très diversifiées d'un cégep à l'autre. Les différentes applications sont connues cependant et répertoriées dans un feuillet du FIRAC.

Plusieurs cégeps, dont les enseignantes et enseignants sont syndiqués à la FNEEQ, avaient été invités à venir présenter le travail fait dans ce domaine. Le volet syndical de la RA a été totalement ignoré, même si à peu près partout des enseignantes et enseignants sont impliqués dans le processus, que ce soit pour évaluer les acquis, pour identifier la formation manquante à acquérir ou que ce soit pour dispenser la formation sous forme de cours, de modules ou autres. Au Cégep Lévis-Lauzon et ailleurs sûrement, le syndicat local s'est pourtant impliqué dans le dossier en revendiquant un ajout de ressources pour assumer correctement les diverses étapes de l'implantation de la reconnaissance des acquis; perfectionnement, adaptation des plans de cours, arrimages entre les acquis reconnus et

la formation manquante, création d'outils adéquats pour l'évaluation des apprentissages.

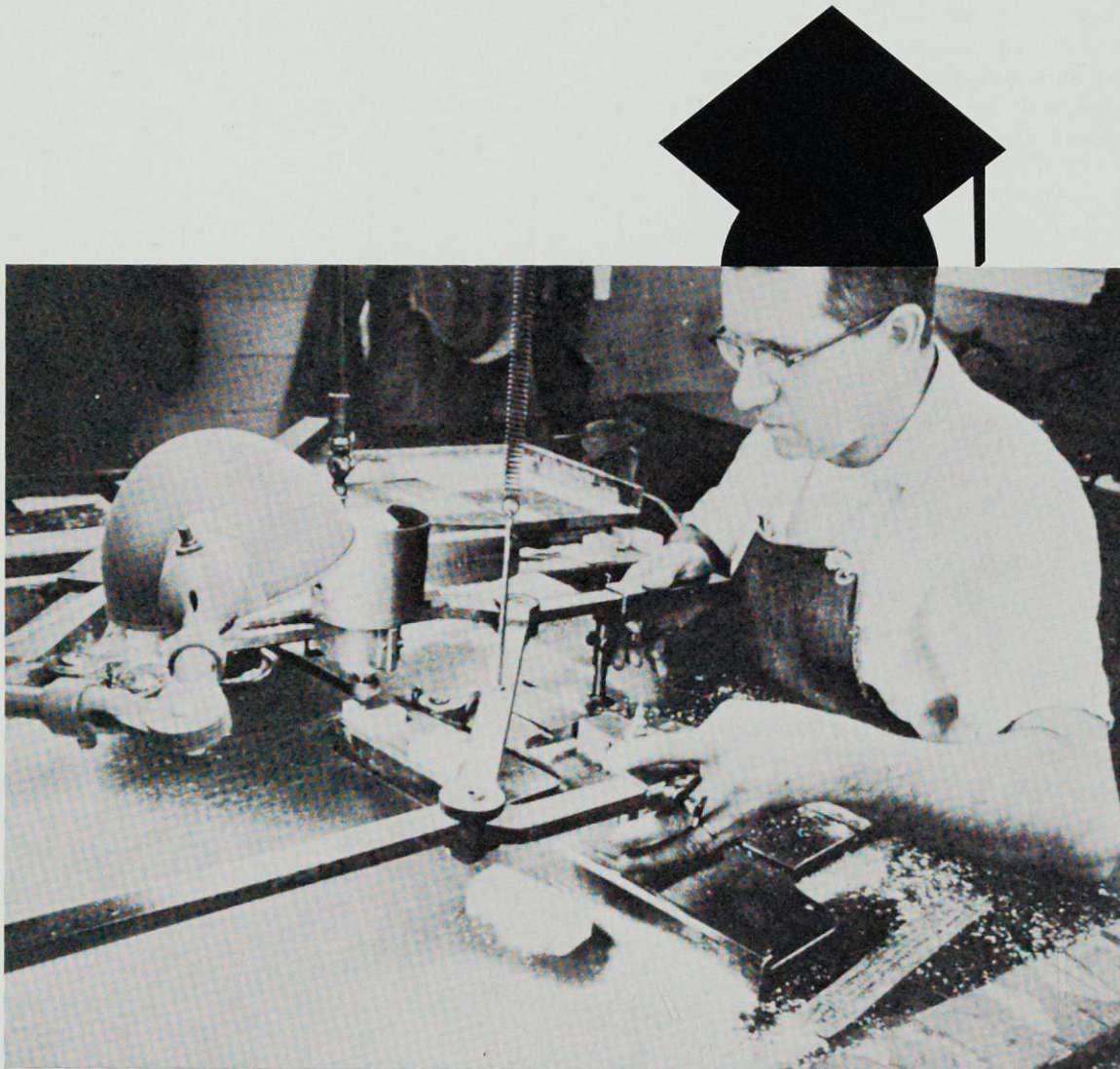
La FNEEQ aussi s'intéresse au dossier. En mars 1987, le comité Ecole et Société produisait un document de réflexion qui faisait le point sur l'état de développement du dossier et soulevait un certain nombre d'interrogations toujours pertinentes et sans réponse. Le Colloque l'a confirmé, la RA risque de nous amener vers une standardisation de l'enseignement, une redéfinition systématique des plans de cours; on ne parlerait plus d'objectifs à atteindre mais de **compétences spécifiques à acquérir**. Déjà, au niveau secondaire professionnel, le modèle Dussault, du nom de son concepteur, est établi. La formation à acquérir est découpée en une liste de compétences assez bien circonscrites pour être atteintes après un certain nombre d'activités d'apprentissage. Quels seront les conséquences pédagogiques de cette forme de standardisation de l'enseignement? Les objectifs plus globaux de formation de la personne au plan éthique, social, politique et culturel y auront-ils leur place? De plus, quelle place restera-t-il à l'originalité et à la créativité des enseignantes et enseignants?

La RA est un autre dossier gardé jalousement sous la coupole de l'éducation des adultes des cégeps et qui semble vouloir échapper aux enseignantes et enseignants. Le ministère Emploi et Immigration Canada s'intéresse à la reconnaissance des acquis comme moyen efficace d'adapter la main-d'oeuvre aux nouvelles exigences des entreprises en formation professionnelle et de favoriser la mobilité interprovinciale après la formation. Les budgets pour l'implantation de la RA viennent donc du fédéral et ne semblent pas faire défaut. Bien sûr, les cégeps reconnaissent avoir besoin de l'expertise des enseignantes et enseignants comme spécialistes de contenu mais ils veillent

à garder le plus grand contrôle sur le dossier. Ils négocient des contrats à la pièce avec les enseignantes et enseignants évitant le plus possible les assemblées départementales et surtout le syndicat. Encore là, les cégeps misent sur l'intérêt pédagogique, le goût des défis et des expériences nouvelles des enseignantes et enseignants pour gagner les collaborations qui leur sont nécessaires.

La FNEEQ ne s'est pas prononcée spécifiquement sur la reconnaissance des acquis mais admet que "la revendication de reconnaître les acquis des adultes qui veulent revenir à l'école, c'est-à-dire le processus de reconnaître que l'adulte ne devrait pas être tenu de réapprendre ce qu'il sait déjà, est devenue une revendication des plus actuelles alors que les changements technologiques obligent les travailleuses et travailleurs à se recycler et qu'un retour important des femmes vers le milieu du travail les oblige souvent à passer par l'école".

Cependant, plusieurs questions se posent sur la façon de faire et sur l'implication des profs. Nous devrions revendiquer que la RA fasse partie de la tâche des enseignantes et enseignants (i.e. travail calculé en valeur de C.I.) et qu'elle soit sous le contrôle de l'assemblée départementale. Cette revendication s'inscrirait bien à l'intérieur de la demande plus large d'intégration de l'éducation des adultes qui semble bien inaccessible, cependant. Est-ce à dire que la RA continuera de se développer par l'apport de professionnels des collèges (qui font les démarches d'identification des besoins, et bien d'autres choses qui touchent de très près à des tâches de profs) et par la contribution des enseignantes et enseignants maigrement rétribués en charge de cours ou petit dégrèvement de tâche? Tout le Colloque témoigne que c'est la voie suivie jusqu'à maintenant et qui continuera sans doute de s'imposer. A moins que...



Madone Caron
pour le comité Ecole et Société

L'INTERCULTUREL EN VOGUE

1. Un regroupement pour l'éducation interculturelle au collégial

Formé à l'automne 1988, le service interculturel collégial (SIC) est une corporation de personnes qui travaillent dans les collèges québécois et qui visent l'implantation de l'éducation interculturelle dans le réseau. Peuvent en faire partie toutes les catégories de personnel: pour l'instant des professeurs, des professionnels et des administrateurs en sont membres actifs. Ce sont les individus qui sont membres du SIC et non les collègues.

Le SIC vise à ce que se développe dans les collèges québécois une orientation commune en matière d'éducation interculturelle. Il se penche sur des thématiques variées telles la pédagogie interculturelle, l'intégration des immigrants, les relations interethniques au Québec (entre francophones et anglophones, majorité et minorités, minorités ethniques et minorités nationales) et les liens entre les questions interculturelles et internationales.

Plus spécifiquement, ses objectifs se

résument à fournir aux membres des services d'entraide quant à:

- l'information sur les activités interculturelles;
- la formation dans le domaine de l'éducation interculturelle;
- l'intervention auprès de collègues et des instances gouvernementales pour que se développe l'éducation interculturelle au collégial;
- l'analyse des phénomènes et des problèmes interculturels dans le secteur de l'éducation.

On peut devenir membre du SIC en écrivant au:

Service interculturel collégial
10555 ave. de Bois de Boulogne
Montréal QC H4N 1L4
tél: (514)332-3000
poste 904.

2. L'institut interculturel de Montréal

L'institut offre un cours, le 18 et 19 mai prochain, sur les relations interculturelles dans le contexte scolaire.

Pour information et inscription, s'adresser au: (514) 288-7229.

LA SEMAINE DU FRANÇAIS

Le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec organise son concours annuel dans les milieux scolaires et les milieux de travail, sous le thème: "le français, ça compte".

La FNEEQ fait partie du regroupe-

ment organisé par le CPIQ et l'office de la langue française. Nous invitons tous nos membres à participer activement aux activités qui se tiendront en cette semaine du 15 au 19 avril prochain.



DÉMOCRATISER LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) lance son programme de subventions: "Étalez votre science". Un volet spécial s'adresse aux femmes pour soutien de projets d'expéri-

mentation sociale des nouvelles technologies. Le concours prend fin le 12 avril.

Pour plus de renseignements, on s'adresse au MESS (418) 643-3008.

FNEEQ-Actualité est la publication officielle de la Fédération des enseignants et des enseignantes du Québec, affiliée à la CSN.

La revue paraît quatre fois l'an.

Conception graphique: Jean Gladu

Montage informatique: Sophie Marcoux Caroline Leblanc

Vol. 4, no. 3
21 Mars 1991

Dépôt légal: Bibliothèque nationale Canada Bibliothèque nationale Québec